

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

04 avril 2022

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : M. SANS (Proc.), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. CELLIER (Proc.), EVIN, Mmes COURTOUX (Proc.) SANDY (Proc.),

Absents excusés : M. AMOUROUX (Proc. M. SANS) M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER) M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX) Mme AGUILA (Proc. Mme SANDY)

D.C.M n° 5-7

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire

Vu la Loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code de la commande publique notamment son article 1 1 1 1 - 1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA ont été supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

- d'adhérer au groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion ;
- d'autoriser le représentant de SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords- cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus


Au registre sont les signatures

Affiché le **20.04.2022**

Pour copie conforme

En mairie, le 15 avril 2022

Le Maire
Christian SANS



The image shows a blue circular official stamp from the Municipality of Pons, Haute-Garonne. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE PONS' and '(Haute-Garonne)'. A black ink signature, 'Christian SANS', is written across the stamp. A large, loopy black scribble is present over the signature and the stamp.